

<p>Mairie de VIEUX</p>	<p><u>SEANCE DU 4 avril 2015</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>ORDRE DU JOUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Indemnité de l'employé communal - Achat d'un tracteur tondeuse - Escalier du Plô - Adhésion aux statuts de la communauté de communes - Préparation du budget 2015, - Questions diverses.
-------------------------------	---	--

Membres présents ou représentés : Lionel BOUDGHENE, Matthieu CASTAN, Mathieu DAUPLEIX, Rose-Marie KURGOUALE, Fanny LACASSAGNE, Guy LEGROS, François MAURY, Annick PIEUX, Koosje SNOEK.

Membre excusé : Gaëtan GÖBBELS

Membres absents ayant donné procuration : Glynis GRIFFITHS, pouvoir donné à Koosje

Secrétaire de séance : Guy LEGROS

L'an deux mille quinze, le 4 avril à 10h,

Le Conseil municipal de la ville de Vieux, dument convoqué par Madame le Maire le 29 mars 2015, conformément au Code général des collectivités territoriales – CGCT (article L 2121-7), s'est réuni au lieu ordinaire des séances.

I. Délibérations

1. Indemnités versées à l'employé communal :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de porter à 210 euros l'indemnité annuelle de 150 euros versées les années précédentes. Elle correspond à un kilométrage fixé à 600 km par an, avec pour base le tarif de 0,35 euros/km fixé par le code des impôts.

2. Achat d'un tracteur tondeuse :

Le Conseil Municipal décide par 8 votes pour et 2 abstentions d'acheter un tracteur tondeuse pour une somme maximale de 2 000 euros (neuf ou occasion) ; la conduite de ce type de véhicule nécessitera l'obtention d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES).

3. Escalier du Plô :

Deux devis sont parvenus à la mairie, un de l'entrepreneur VIGROUX,. Et un de l'entrepreneur FUENTES. Un troisième devis est en attente. Les travaux seront confiés au mieux disant à prestation égale.

4. Adhésion aux statuts de la communauté de communes :

Le conseil décide par 9 voix pour et 1 abstention d'accepter les statuts de la communauté de communes.

II. Préparation du budget :

Les "économies" réalisées dans la section fonctionnement permettront d'abonder les dépenses de la section investissement. Le conseil envisage la répartition suivante :

- Voirie : 10 000 euros
- Travaux ancienne école : 30 000 euros
- Aménagement de l'aire de ramassage scolaire : 30 000 euros
- Travaux sur les réseaux : 22 000 euros
- Équipement divers : 3 408 euros
- Projet histoire et mémoire de Vieux : 6 000 euros

Le budget sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal.

III. Questions diverses

1. Élagage des marronniers du Plô : 250 euros par arbre, élagage de l'ormeau place de l'Église : 200 euros.
Les branches ont été ramassées vendredi matin place de l'Église, il reste des branches à enlever sur le Plô.
2. Remplacement de la photocopieuse : le modèle actuel acheté il y a 12 ans est en panne et non réparable. Le remplacement par un modèle multifonctions en location est envisagé. Un premier devis est parvenu en mairie, d'autres seront demandés. (Coût variant pour ce premier devis de 59 à 84 euros mensuels H.T. selon le type de machine).

La séance est levée à 12h30